

CONSEIL des PARENTS

des établissements d'accueil du jeune enfant
de la Ville de Metz

Séance du 2 mars 2016

Compte rendu



■ **Présents :**

- Madame SAGRAFENA, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance
- Madame Isabelle SOUDIER-SPETZ, Directeur de la Famille et de la Petite Enfance
- Madame Annette FROMONOT, Coordinatrice Petite Enfance.

Collège des parents

- Madame Amandine BAFFRAY
- Madame Océane BESSET
- Madame Audrey BOUR
- Madame Magalie GENTIEU
- Madame Julie GOCYK
- Madame Céline LECUYER
- Monsieur François PERRON
- Madame Christelle VELUT
- Madame Ivelina YONKOVA
- Madame Valérie ZUBILLER

Collège des professionnels

- Madame Cathy BRISSE
- Madame Laurence COUTRAY DE PRADEL
- Madame Régine DUCAT
- Madame Elvina HAVARD
- Madame Christèle LANTOINE remplaçante de Madame Isabelle JACQUOT
- Madame Karima MILIANI
- Madame Sylvie PETRACHI
- Madame Véronique YORIATTI

Invitées:

- Madame Cathia ROMARY diététicienne, responsable de la gestion municipale de la cuisine centrale

Absents - excusés :

- Madame Manon BAPTISTE
- Madame Céline BLAISE
- Madame Sylvie CANNAC
- Monsieur Gregory DUFOUR
- Monsieur Nicolas FUCKS
- Monsieur Jean-Luc GARBE
- Madame Elodie MEYER
- Madame Hayet PANKADUZ
- Madame Aurore SIRVENTE
- Madame Linda SOUCE
- Madame Elodie TARTIER
- Madame Maud VARNIER

1. Ouverture de la séance

Madame SAGRAFENA ouvre la séance en remerciant les parents et les professionnels qui donnent de leur temps pour faire vivre cette instance à laquelle elle porte un grand intérêt. En effet, ces rencontres lui donnent une occasion supplémentaire pour informer de la progression de la politique petite enfance, mais aussi pour échanger sur les orientations choisies.

Madame SAGRAFENA annonce le remplacement de Madame Anne MANGION par Madame Linda SOUCE.

Mesdames Christelle VELUT et Cathy BRISSE se portent volontaires comme secrétaires de séance.

2. Mise à jour du règlement de fonctionnement du Conseil

Isabelle SOUDIER-SPETZ explique que le renouvellement des membres du Conseil a eu lieu en octobre 2015 et qu'il s'est avéré nécessaire d'apporter des précisions au règlement de fonctionnement, notamment, sur les modalités de désignation des membres par tirage au sort. Madame SAGRAFENA procède à la lecture des principaux articles afin de recueillir les avis des membres du Conseil. Les modifications ne soulevant aucune remarque, le règlement sera proposé dans sa nouvelle version après une remise en forme.

3. Intervention de madame ROMARY

Pour répondre à des questionnements relatifs à la qualité alimentaire, Madame ROMARY diététicienne, responsable de la gestion municipale de la cuisine centrale, est invitée pour présenter les grandes lignes du cahier des charges que la société prestataire, ELIOR, se doit de respecter.

Madame ROMARY explique que la composition des menus est étudiée tous les 2 mois en commission avec la participation de Madame FROMONOT qui se charge de transmettre les remarques et propositions collectées auprès des 14 crèches municipales. C'est ainsi que les menus proposés, le procès de préparation, la textures des aliments sont réajustés pour donner un maximum de satisfaction, dans le respect des contraintes réglementaires (délais de fabrication/livraison, respect du Plan National de Nutrition Santé).

Dans l'objectif de s'adapter au mieux aux habitudes alimentaires et à l'âge des enfants, 3 types de menus sont proposés:

- Les repas mixés dont les denrées sont naturelles à 100% pour les légumes, sans colorants ni conservateurs et à 98% pour les viandes ; les 2% restant étant des fibres alimentaires naturelles ajoutées.
- Les repas "vapeur" dont les ingrédients sont cuits dans un bouillon nature, sans graisses. Les féculents étant proposés aux enfants plus grands de manière à les habituer aux morceaux.
- Les repas 5 composants sont variés et cuisinés d'une façon plus élaborée de manière à favoriser l'éveil aux goûts et à habituer l'enfant à déguster un repas comprenant entrée, viande ou poisson, légume et féculent, laitage et dessert.

Madame ROMARY détaille la qualité des produits en indiquant que le cahier des charges prévoit que sur 20 repas, il est servi:

- ✓ 4 entrées, 6 légumes, 6 desserts biologiques
- ✓ 1 pain aux céréales ou pain complet
- ✓ 6 poissons au moins

De plus, les produits sont sélectionnés ainsi:

- ✓ les carottes et les œufs sont biologiques
- ✓ les pommes de terre sont en priorité du terroir Lorrain
- ✓ les volailles et jambons sont de label rouge
- ✓ les fromages sont le plus souvent "à la coupe"
- ✓ les compotes sont biologiques, sans sucre ajouté
- ✓ les pains sont fabriqués avec une farine label rouge

Un parent interroge sur la toxicité des poissons. Madame FROMONOT explique que ceux-ci sont sélectionnés, variés et en quantité conforme aux recommandations sanitaires.

Un parent suggère de communiquer davantage pour faire connaître la qualité des produits qui composent les menus des enfants et un second souligne que les journées à thème sont très appréciées.

4. Présentation des résultats du bilan du Projet Educatif

Isabelle SOUDIER-SPETZ rappelle que le Projet Educatif Petite Enfance est commun à tous les établissements municipaux afin de:

- ✓ Donner des repères structurant les Projets des différents établissements
- ✓ Fonder les pratiques professionnelles sur des références pertinentes
- ✓ Promouvoir les valeurs éducatives communes.

En novembre 2015, la mise en action de ce projet a été évaluée. La fiche d'évaluation, qui portait sur 73 actions à mettre en œuvre, a été complétée par les directeurs d'établissement en collaboration avec les équipes éducatives.

Madame FROMONOT en fait la synthèse sachant que l'évaluation détaillée sera consultable sur le site de la ville de METZ:

L'évaluation révèle que:

- ✓ 74,02% des actions sont réalisées
- ✓ 20,24% des actions sont partiellement réalisées, c'est à dire qu'elles sont en cours de consolidation ou de généralisation
- ✓ 5,73% des actions ne sont pas encore réalisées et sont à programmer en 2016.

Pour parvenir à une totale réalisation du Projet, il faut agir, en particulier, sur l'information et la communication, associer davantage les parents tout au long de l'accueil en généralisant la réunion d'accueil des parents et leur participation aux activités.

A ce sujet, deux parents ayant participé à l'anniversaire de leur enfant témoignent de leur expérience avec enthousiasme.

L'une des actions principales à développer pour l'enfant porte sur le second objectif qui vise à "être attentif à chaque enfant". Pour cela, les professionnels s'appuient sur deux outils: la présence d'un adulte de référence et la consignation des observations dans le livret propre à l'enfant. Si le livret individuel est utilisé dans les 14 crèches, la mise en place du professionnel de référence n'est pas encore généralisée.

Un parent s'inquiète de savoir si l'enfant ne risque pas de s'attacher à sa référente et d'être, de ce fait, déstabilisé en son absence.

Les professionnelles témoignent de leur expérience en expliquant que le choix de désigner une référente quotidienne évite cet écueil.

Il est à noter que "l'organisation d'actions éducatives spécifiques pour les enfants de plus de 2 ans favorisant l'épanouissement en milieu scolaire" recueille le plus de réponses comme "action non réalisée".

5. Echanges autour du projet d'Eveil au Langage"

Madame SAGRAFENA soutient fortement tous les Projets qui viennent enrichir le Projet Educatif car elle voudrait que la Petite Enfance ne se limite pas à une question de quantité de places d'accueil, car ce domaine doit être reconnu dans toute sa dimension sociale. Pour cela, c'est tout l'investissement et le savoir-faire des professionnels qu'il faut mettre en valeur. Après le Projet d'Eveil Sonore et Musical, le Projet Langage a cette utilité.

Pour rédiger ce projet, Madame FROMONOT explique avoir associé des professionnelles impliquées dans le domaine de la communication:

- ✓ Sandrine CACI directrice du Multi-Accueil "Unis-Vers d'enfants" à l'origine de l'utilisation du langage gestuel associé à la parole dans cet établissement
- ✓ Véronique JEANDIN, directrice du Multi-Accueil "Le Château", Isabelle POINSIGNON, Educatrice de Jeunes Enfants en unité familiale, toutes deux ayant connaissance du programme "parler bambin"
- ✓ Valérie REUTENEUER, Educatrice de Jeunes Enfants en charge du Projet PASSERELLE et titulaire d'une licence en science du langage.

Avant sa rédaction finale, 7 parents et 6 professionnelles membres du Conseil ont participé à une réunion de travail le 26 janvier. Leurs attentes et leurs propositions ont été prises en compte dans le document qui a été transmis, pour lecture, à tous les membres du Conseil le 26 février.

Le Projet recueille des avis positifs quant à son contenu. Les parents qui se montrent particulièrement intéressés par l'utilisation du langage gestuel, questionnent sur sa mise en place. A cela, Madame FROMONOT répond qu'en principe, un projet s'installe en 1 an et Madame SOUDIER-SPETZ assure que la formation du personnel est programmée dès à présent.

Quant aux "ateliers langage", les parents sont unanimes pour demander qu'ils demeurent avant tout source de plaisir pour l'enfant et qu'ils ne soient pas menés dans l'intention de préparer à l'école. D'ailleurs, une professionnelle fait remarquer que c'est l'acquisition de la propreté qui préoccupe, avant tout, les parents.

Un parent fait référence aux entreprises de crèche qui savent se rendre attractifs aux yeux des parents en s'appuyant sur les écrits de pédagogues renommés. Madame SOUDIER-SPETZ explique que le Pôle Petite Enfance a fait le choix de s'imprégnier de tous, sans imposer une pédagogie univoque, afin de ne pas inscrire les pratiques professionnelles dans un dogme, et de rester ainsi ouverts et adaptables.

5. Offres et demandes d'accueil à Metz et nouvelles perspectives

Isabelle SOUDIER-SPETZ fait un retour sur les commissions d'attributions des places avec le constat que l'offre et la demande d'accueil évoluent à Metz, puisque les établissements ont tardé à se remplir en septembre 2015. Les assistants maternels privés sont pour une large part en chômage total ou partiel. Il en résulte qu'un parent qui se montre souple dans sa demande d'accueil trouve une place à METZ. En juin, un panorama des données qui explique l'évolution de l'offre et de la demande sera présenté à la commission d'attribution des places, puis au Conseil des Parents qui aura lieu au second semestre.

6. Point divers

Madame SAGRAFENA tient à mettre l'accent sur la qualité de l'accueil familial au domicile des assistantes maternelles municipales. Pour cela, un référentiel spécifique à leurs prestations vient d'être réalisé. De plus la signature réciproque d'un engagement entre l'assistante maternelle et les parents viendra affirmer les termes d'un respect mutuel. Ce document est porté à l'avis des membres du Conseil qui sont favorables au principe. Le document sera mis en forme et annexé à l'engagement d'accueil.

La séance s'achève à 20h15.

Signatures : Christelle VELUT
Collège des parents

Cathy BRISSE
Collège des professionnelles

